



CHATEAU SUR EPTÉ
Les Bordeaux de St Clair

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 février 2019

L'an deux mil dix-neuf le 15 février à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Château-sur-Epte, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Nathalie CAILLAUD, Maire.

Etaient présents :

MM Martial RAGEL Daniel QUINQUENEL Bruno MUZZULINI adjoints.
Corinne COULIBALY, Fabienne JONET conseillères.
MM. Patrick GARCES, , Gilles TOUTAIN, Didier LETANG conseillers.

Etaient absents :

Jessica WYNTEIN (pouvoir à Gilles TOUTAIN), Gille LECOMTE (pouvoir à Nathalie CAILLAUD), Karine SOREVINI, Nadège LEGRAND, Nicolas DELBARRE, Amandine MADARA

Gilles TOUTAIN a été élu secrétaire de séance.

Signature du registre par les membres du Conseil Municipal présents.

Avant de commencer Mme le Maire souhaite rendre hommage à M. Francis Martin :

M. Francis Martin est décédé le 25 janvier 2019. Francis habitait avec son épouse rue de la Libération depuis plus de 8 ans, il était artisan en métallerie-ferronnerie. Nous lui avons confié plusieurs chantiers, il était perfectionniste. En 2016, sans que nous lui ayons demandé, il a fabriqué et fait don de la passerelle de l'école pour faciliter le passage des enfants handicapés.

Nous garderons de lui le souvenir de sa gentillesse, sa joie de vivre, son humour et aussi son sérieux dans son travail. Nous pensons très fort à son épouse Valérie et à ses enfants.

Nous passons à l'ordre du jour :

Restes à réaliser : dépenses d'investissement engagées non mandatées au 31/12/2018

Suite au changement de trésorerie, les comptes de la commune ont été transférés entre le 17 et le 31 décembre. Il était donc impossible de payer le solde des factures des entreprises arrivées dans cette période. C'est pourquoi, il est impératif de procéder à des « restes à réaliser » pour éviter que ces entreprises soient payées après le vote du nouveau budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'état des restes à réaliser suivant :

N° de compte	Entreprise	Libellé	montant
2041512	SIEGE	Enfouissement rue de la Libération	27 308 €
2151	MBTP	Travaux rue du Monument	4 416 €
2151	MBTP	Trottoir rue de la Libération	21 463 €
2151	STPEE	Trottoir rue de la Libération	8 880 €
21316	MBTP	Travaux rue du Monument	43 919
			105 986 €

Pour : 10 voix

Clôture des régies cantine et photocopies

Sur avis de la trésorerie de Gisors, les régies de cantine et photocopies n'ayant plus lieu d'exister, il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur l'arrêt de ces deux régies.

La régie photocopies a été créée en 1997, le régisseur était Mme Payet, secrétaire de mairie.

La dernière régie de cantine était tenue par Mme Machu du 1^{er} septembre 2012 au 31 décembre 2014. Celle-ci n'a plus été utilisée suite au changement des moyens de paiement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de clôturer les régies cantine et photocopies.

Pour : 10 voix

Convention avec le comptable public Gisors-Etrépagny pour les recouvrements de produits locaux

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de signer une convention avec le comptable public de la trésorerie de Gisors / Etrépagny, Mme CROUZETTE Christine afin d'autoriser celle-ci à recouvrer par tous moyens les sommes impayées de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer la convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux.

Pour : 10 voix

SIEGE : extension éclairage public

Afin de sécuriser la nuit la rue de la Côte Rôtie, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de prolonger l'éclairage public. La participation pour la commune de cette opération s'élève à 1 666.67 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

- Madame le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- L'inscription des sommes au budget de l'exercice 2019, au compte 2041512 pour les dépenses d'investissement.

Pour : 10 voix

Projet d'extension du cimetière

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'extension du cimetière pour un montant total de 77 704.80 € TTC soit un montant HT de 64 754 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de réaliser les travaux d'extension du cimetière et autorise Mme le Maire :

- à demander la subvention auprès des services de l'Etat au titre de la DETR (40 % du montant HT) soit un montant HT de 25 902 € restant à la charge de la commune = 38 852 € TTC (TVA 12 950.80 €).
- à signer tous les documents nécessaires à la réalisation du projet.

Pour : 10 voix

Délibération autorisant Mme le Maire à signer une convention de mise à disposition de la bibliothèque et de la salle annexe de la mairie

Mme Niang, infirmière PMI petite enfance du Département de l'Eure, propose d'organiser pour les assistantes maternelles un atelier « Les clés du langage ». Pour ce faire, la commune doit mettre à disposition, à titre gratuit, la bibliothèque. Après avoir consulté des assistantes maternelles, toutes intéressées par cet atelier, il faut mettre aussi à disposition la salle annexe de la mairie. Elles travailleront en deux groupes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer ces conventions de mise à disposition à titre gratuit de la bibliothèque et de la salle annexe de la mairie.

Pour : 10 voix

Projet d'extension de la maison de santé

Mme le Maire donne la parole à M. Patrick GARCES afin de présenter le projet d'extension de la maison de santé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet d'extension de la maison de santé autorise Mme le Maire :
 - à demander les subventions auprès des différents partenaires financiers (Etat, Région, Département)
 - à demander l'ajout de ce projet au Contrat de territoire 2017/2021
 - à signer tous les documents nécessaires à la réalisation du projet.

- Approuve le plan de financement prévisionnel suivant :

EVALUATION DU COUT D'OPERATION		
Prestataires	Maitrise d'œuvre (10%)	40 000,00 €
	CTC (1%)	4 000,00 €
	CSPS (0,5%)	2 000,00 €
Travaux	Construction en extension [173 m ²]	350 000,00 €
	Aménagements extérieurs [Parking]	50 000,00 €
Tolérance MOP et révisions	4%	16 000,00 €
Assurance DO	1,2%	5 328,00 €
Aléas		10 000,00 €
TOTAL €HT		431 328,00 €
TVA 20%		86 265,60 €
TOTAL €TTC		517 593,60 €

Pour : 9 voix Abstention : 1 voix (M. Patrick GARCES)

Divers

- Mme le Maire informe le Conseil Municipal du suivi du dossier de prolongement jusqu'à Château sur Epte de la ligne de bus 95-04 venant de St Clair sur Epte. IDF MOBILITES nous indique qu'un point doit être réalisé fin février sur une étude qui porte sur la restructuration du réseau du Vexin Ouest et de la ligne reliant Bray et Lu à Cergy. Nous espérons vivement que les services d'IDF MOBILITES reviendront vers nous pour nous faire part des résultats du diagnostic et des pistes de réflexions qui seront envisagées.
- Mme le Maire donne lecture du courrier du Sénateur Hervé Maurey au sujet du projet de cantine garderie Micro-crèche. Celui-ci ayant eu un échange avec le Préfet concernant le refus de subvention. La raison du Préfet concernant ce refus est bien l'acceptation de la construction du lotissement. Il précise que « *toutefois, si le Plan Local d'Urbanisme permet la réalisation de ce lotissement, [vous pouvez vous] engager dans sa révision pour limiter la périurbanisation* ». Le coût d'une révision de PLU étant trop onéreuse pour la commune, elle ne sera donc pas réalisée.
- Mme le Maire donne lecture du courrier reçu en mairie le 21 janvier 2019 par M. Jean-Marc Bonay Di Gianantonio concernant la création de l'association COFCA en date du 29 septembre 2018.
- Mme le Maire informe le Conseil Municipal du mail reçu en mairie le 17 janvier 2019 de M. Arthur Le Luyer souhaitant créer un évènement pluridisciplinaire grand public à Château sur Epte le dernier week-end du mois de mai 2019. Mme le Maire a transmis cette demande en préfecture car celui-ci doit être soumis à déclaration.
- Mme le Maire informe que le Conseil Municipal a décidé d'offrir aux ados de Château une sortie Laser Game à St marcel le samedi 6 avril à 15 h. Cette sortie se fera en covoiturage.

La séance est levée 22h15